

AR PREFECTURE

016-200054047-20190627-2019_06_27_08-DE

Reçu le 03/07/2019


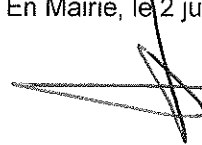
Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de Confolens.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais du 1^{er} septembre 2019 au 15 Juillet 2020.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 2 juillet 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens